



CLUB D'ECHECS D'AVOINE
BP 64 - 37420 AVOINE

OPEN D'ECHECS D'AVOINE 2022

REGLEMENT INTERIEUR



Article 1 : Organisation

- L'application du présent règlement est confiée au Comité d'Organisation du club d'échecs d'Avoine, placé sous la direction de M. Jean-Louis SALVAIN, Président du club.
- Le club d'Avoine organise le 36ème Open International d'échecs d'Avoine du 23 au 31 juillet 2022 :
 - Adresse de la salle de jeu : Espace Culturel d'Avoine , rue de l'Ardoise , 37420 Avoine
 - Numéros de téléphone de la salle de jeu : 09 61 22 07 95 (bureau) et 02 47 58 40 84 (buvette)
- Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Article 2 : Droit à l'image

- Durant le tournoi, lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes, des photos ou des vidéos seront prises et publiées par voie de presse et/ou internet. Conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 : les personnes ne désirant pas figurer sur des clichés ou des films sont priées de se faire connaître dès leur inscription ou au plus tard avant le début de la 1^{ère} ronde.

Article 3 : Règles du jeu et principe d'appariement :

- Le tournoi est homologué FFE (n°55256) et compte pour le classement FIDE de septembre 2022.
- Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur au moment du tournoi.
- Les appariements se font au Système Suisse Accéléré Dégressif en 9 rondes, selon les règles C04 du manuel de la Fide.
 - Des points fictifs sont temporairement attribués selon le classement élo pour que les appariements soient moins déséquilibrés.
 - ✓ Ces points sont retirés après la 7ème ronde.
- Le logiciel d'appariement utilisé est la dernière version disponible du logiciel Papi recommandé par la FFE

Article 4 : Formalités d'inscription

- Chaque personne voulant s'inscrire au tournoi consent à :
 - Respecter la Charte du joueur d'échecs (affichée à côté du présent règlement).
 - Fournir les renseignements personnels suivants :
 - Nom et Prénom
 - Fédération représentée et code FFE ou FIDE
 - Classement Elo (national ou international)
 - S'acquitter du montant de ses droits d'inscription :
 - Adultes (20 ans et plus : catégories Senior, S50 et S65) : 56€
 - Jeunes (moins de 20 ans : catégories U08 à U20) : 28€

L'inscription est gratuite pour les GMI, MI, les membres de l'équipe de France Jeunes, les championnes et champions de France jeunes en titre, et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve d'avoir prévenu le Comité d'Organisation au moins 48 heures avant le début du tournoi.

- Les personnes ayant le code fide FRA doivent être titulaire d'une licence A de la FFE.
Le Comité d'Organisation pourra demander aux personnes non-licenciées de s'acquitter sur place des frais nécessaires à l'obtention d'une licence A dans le club d'Avoine.
- Seront appariées à la 1^{ère} ronde uniquement les personnes qui ont réglé leurs droits d'inscription.

La liste de départ est officiellement close le samedi 23 juillet 2022 à 14 h 30 ; néanmoins les retardataires qui s'inscriront après cette limite pourront être appariés entre eux (dans la limite des 330 places disponibles).

Article 5 : Collège des arbitres

- Arbitre Principal : M. Paul Adrien SALLY, Arbitre Fédéral Elite 1
- Arbitres Adjoints : M. Noël DAL PRA, Arbitre Fédéral Open 2
Mme. Julie COLIN, Arbitre Fédéral Open 1
M. Sammy PLAT, Arbitre Fédéral Open 1

Article 6 : Horaires :

Accueil et renseignements	samedi	23/07/2022	De 9h00 à 14h30
Clôture de la liste initiale des inscriptions	samedi	23/07/2022	14h30
Ronde n°1	samedi	23/07/2022	15h00
Ronde n°2	dimanche	24/07/2022	14h00
Ronde n°3	lundi	25/07/2022	14h00
Ronde n°4	mardi	26/07/2022	14h00
Ronde n°5	mercredi	27/07/2022	14h00
Ronde n°6	jeudi	28/07/2022	14h00
Ronde n°7	vendredi	29/07/2022	14h00
Ronde n°8	samedi	30/07/2022	14h00
Ronde n°9	dimanche	31/07/2022	9h00
Cérémonie de remise des récompenses	dimanche	31/07/2022	16h30 (Salle de spectacle de l'Espace Culturel d'Avoine)

➤ Plan canicule

- ✓ Dans le cas d'une éventuelle canicule, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les horaires des rondes n°s 2 à 8 à **9h00 du matin**, au lieu des 14h00 précédemment annoncées.
- ✓ La décision à propos d'un tel changement sera annoncée à l'ouverture de la précédente ronde.

Article 7 : Affichage des appariements :

- La liste des appariements est officiellement affichée au plus tard 3 heures avant la ronde (à l'exception de la 1^{ère} ronde), sur place et sur le site internet de la FFE.
- Une liste des appariements est toutefois communiquée le plus rapidement possible après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

Article 8 : Cadence de jeu

- Les parties se jouent à la cadence Fischer (tout au long de la partie, chaque coup joué redonne du temps lorsque la pendule est enclenchée pour stopper le décompte)
- Pour une partie, sont alloués à chaque personne :
 - ✓ 90min + 30 sec/coup, puis 30 min + 30 sec/coup si au moins 40 coups ont été achevés.

Article 9 : Le BYE

- Il est possible de prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en scurant tout de même un demi-point (0,5 point).
 - ✓ Les arbitres doivent être prévenus AVANT la fin de la ronde précédente.
 - ✓ Ce n'est possible qu'une seule fois pendant le tournoi

- ✓ Ce n'est plus possible lors des 3 dernières rondes.

Article 10 : Comportement durant les rondes

- Afin d'assurer la concentration, la sérénité de tous et le bon état d'esprit, sportif et convivial, qui fait la renommée du tournoi d'Avoine, merci de respecter les consignes suivantes :
 - ✓ Durant la partie, rester dans l'espace de jeu constitué des salles de jeu, des toilettes, de la buvette et de ses abords extérieurs.
 - ✓ Ne pas s'éloigner de votre échiquier sans l'autorisation d'un arbitre quand c'est à votre tour.
 - ✓ Éviter toute discussion et/ou lecture suspecte de triche.
 - ✓ Analyse et blitz sont interdits dans la salle de jeu, même sur les échiquiers vacants à la suite d'une partie terminée.
 - ✓ Une tente d'analyse, à l'extérieur de l'espace de jeu est à disposition des personnes ayant terminé leurs parties.
 - ✓ Toute personne qui commenterait ou interviendrait dans une partie qui n'est pas la sienne s'exposerait à l'expulsion ...
 - de l'espace de jeu pour une première remontrance,
 - de la manifestation en cas de récidive ;
- Les moyens électroniques de communications ou capables de suggérer des coups d'échecs sont indésirables dans la salle de jeu.
 - ✓ Ils sont néanmoins tolérés s'ils sont totalement éteints et restent auprès de la table de jeu, inaccessibles (par exemple rangés dans une veste ou un sac-à-dos, qui ne doit pas être transporté durant la partie)
- Si, dans la salle de jeu il est prouvé qu'une personne possède un tel appareil sur elle, elle recevra un avertissement oral.
- Si l'un de ces appareils émet le moindre son, la personne à qui il appartient se verra :
 - ✓ signifier la perte immédiate de sa partie
 - avec la marque de 0-1 ou 1-0 si la partie était en cours ;
 - avec la marque de 0F-1F ou 1F-0F si la partie n'a pas été jouée, car une partie non jouée ne peut être comptabilisée pour le classement Elo.
 - ✓ prié de quitter la salle de jeu, s'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas de partie en cours.
- En cas de force majeure, l'utilisation d'un de ces appareils est soumise à l'autorisation de l'arbitre.
- La salle de jeu et toutes les salles annexes du tournoi (WC, analyse, buvette ...) sont réputées non fumeur. L'espace fumeur, équipé de poubelles à mégots, est situé aux abords extérieurs de la salle de la buvette.
- Une personne absente lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, est considérée comme ayant abandonné le tournoi, et ne sera plus appariée.
- L'abandon non justifié du tournoi entraîne l'envoi d'une lettre d'enquête par l'arbitre : sans réponse sous 15 jours, la pénalité automatique est une suspension de licence de trois mois (règlement FFE).
- La présence des animaux est interdite dans l'ensemble des locaux occupés par l'Open d'Avoine, à l'exception des animaux d'assistance.

Article 11 : Dispositions concernant le délai de retard autorisé

- La partie est perdue pour quiconque ne s'est pas présenté devant son échiquier dans un délai de 45

minutes à compter du déclenchement effectif de la ronde par l'arbitre

Article 12 : Gestion des coups illégaux

- le 2^e coup illégal **achevé** fera perdre la partie;
- Un coup illégal doit être signalé à l'arbitre, ou constaté par l'arbitre lui-même ;
 - ✓ Rappel de l'article 7.5.3 des règles du jeu de la Fide : « *Si une personne appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel.* »
 - ✓ Rappel de l'article 7.5.4 des règles du jeu de la Fide : « *Si une personne utilise ses deux mains pour réaliser un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel.* »
 - ✓ Déplacer la pièce d'une main et appuyer sur la pendule de l'autre est interdit mais n'est pas considéré comme un coup illégal.
- Après constatation par l'arbitre, la pendule sera ajustée conformément à l'article 7.5.5 des règles du jeu.

Article 13 : Formalités de fin de partie

- A l'issue de chaque partie, les adversaires :
 - ✓ S'assurent que le résultat de la partie est indiqué sans ambiguïté sur les feuilles de notation ;
 - ✓ Signent leur feuille de notation et contre-signent celle de l'adversaire ;
 - ✓ Remettent leurs pièces en position de départ sur l'échiquier ;
 - ✓ Remettent les deux originaux (feuilles blanches) des feuilles de notation, et les deux chevalets nominatifs, à la table des arbitres pour que le résultat puisse être enregistré ;
 - ✓ Partent en laissant leur table propre pour la ronde suivante. Des poubelles sont disposées aux entrées des salles.

Article 14 : Classement final et Départages en cas d'ex-aequo

- Le classement général est établi :
 - d'abord selon le nombre de points de parties acquis ;
Chaque ronde rapporte : Victoire = 1 point , match-nul = 0,5 point , défaite = 0 point
 - puis par le système BUCHHOLZ tronqué 2
Somme des points marqués par les adversaires (score ajusté), diminuée des deux plus mauvais scores ajustés ;
 - puis par la performance ELO réalisée.
Moyenne élo des adversaires affrontés, augmentée d'une « valeur de performance », fonction du score réalisé.

Article 15 : Récompenses

- La liste des récompenses est publiée dans le bulletin d'ouverture et affichée à l'ouverture de l'Open.
- **Tous les prix de cette liste sont distribués à la place, suivant l'ordre du classement final.**
 - *Ceci signifie qu'il n'y a ni partage de prix, ni Système HORT, entre des ex-aequo, que ce soit pour le classement général ou les prix spéciaux.*
- Les prix spéciaux, notamment ceux par tranche de classement ELO ou par catégories s'entendent *stricto sensu* suivant l'annonce qui en est faite
 - *exemple : un U18 concourt pour le prix U18 même s'il termine devant le premier U20.*
- Dans le cas où une personne mérite plusieurs prix, seul celui du montant le plus élevé lui est attribué.

- Les prix ainsi non distribués sont reversés dans la liste des prix pour lesquels ce joueur n'a pas été primé.

Article 16 : Respect des règles et sanctions

- Quiconque ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné.
- Quiconque se voyant infligé deux avertissements sera exclu du tournoi.
- Ces sanctions seront appliquées par un arbitre ou par le collège des arbitres.

Article 17 : Jury d'appel

- Un jury d'appel est constitué pendant la première ronde et affiché aussitôt dans la salle du tournoi.
- Ce jury pourra être saisi pour contester une décision arbitrale.
- Sa composition est la suivante :
 - ✓ deux membres du Comité d'Organisation (+1 personne suppléante)
 - ✓ trois joueuses ou joueurs du tournoi (+1 personne suppléante)

Article 18 : Si vous avez d'autres questions

- Tout au long du tournoi, les règles de F.F.E. et de la F.I.D.E. sont appliquées pour tout point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

Article 19 : Protocole des règles sanitaires liées à la COVID-19

Les arbitres, les organisateurs et tous les bénévoles s'engagent à appliquer les mesures préfectorales et gouvernementales en vigueur afin de limiter la propagation de la COVID - 19.

➤ Pour les joueuses et joueurs :

- ✓ En participant à la compétition, vous vous engagez à respecter strictement le protocole sanitaire qui peut être assoupli ou renforcé en cas de modification des consignes des autorités sanitaires ;
- ✓ Du gel hydroalcoolique est mis à disposition : il est conseillé de se désinfecter les mains au moins en entrant et sortant de la salle de jeu ;
- ✓ Le port du masque est conseillé mais pas obligatoire dans l'espace de jeu ;
- ✓ Il est toutefois conseillé de prévoir des masques en nombre suffisant pour la durée de la compétition au cas où le port du masque venait à être imposé par les autorités gouvernementales ;
- ✓ Au lancement des rondes, les adversaires se saluent sans se serrer la main. De même à la fin de la partie.

➤ L'engagement des organisateurs :

- ✓ Fourniture du gel hydroalcoolique à de multiples endroits.
- ✓ Désinfection du matériel après chaque ronde.

Pour les arbitres ,
M.Paul-Adrien SALLY

Pour le comité d'organisation,
M.Jean-Louis SALVAING

